

La lettre Électronique ia.25

L e t t r e m e n s u e l l e d ' i n f o r m a t i o n p r o f e s s i o n n e l l e

POLITIQUE ET ACTION ÉDUCATIVES

LE DISPOSITIF DES STAGES DE REMISE À NIVEAU À L'ÉCOLE EST RECONDUIT...

Environ 15% des élèves quittent aujourd'hui l'école primaire avec des lacunes dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture, et du calcul, telles qu'elles compromettent leurs chances de réussite. Un dispositif national de stages de remise à niveau, stages destinés à réduire le nombre d'élèves en difficulté à l'issue de l'école élémentaire, a donc été mis en place l'an dernier et est reconduit cette année.

Ce service, assuré à trois périodes de l'année (vacances de Printemps, début et fin des vacances d'été), vise le soutien de

groupes de six élèves de cours moyen. Chacune des sessions se déroule sur une durée de 15 heures, à raison de 3 heures chaque matin (du lundi au vendredi, mercredi inclus). Les apprentissages et les révisions portent sur les fondamentaux (lecture, écriture et calcul).

Les stages sont conduits par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires défiscalisées. Ils peuvent être amenés à conduire un stage dans une école autre que celle où ils exercent habituellement.

Chacun peut se porter candidat,

que vous soyez enseignant d'école élémentaire ou de maternelle, remplaçant, maître spécialisé...

La première session se déroulera pendant les vacances de printemps, du 20 au 24 avril prochains, 950 élèves y sont inscrits. Les suivantes auront lieu du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 août 2009.

Pour toutes informations, contacter l'inspection de circonscription.

Référence réglementaire : Note ministérielle du 1er février 2008.

DANS CE NUMÉRO :

POLITIQUE ET ACTION ÉDUCATIVES

- Stages de remise à niveau à l'école... 1
- Résultats en ligne des évaluations CM2 (en marge) 2

VIE SCOLAIRE

- L'orientation à la maison d'arrêt... 1
- Admission en CHAM rentrée 2009... 2
- Mouvement 1er degré : la nouvelle procédure... 2/3

RESSOURCES ÉDUCATIVES 4

- Les sciences à l'école (projet sur les sites naturels, supports pédagogiques)...
- Exposition « La maladie d'Alzheimer expliquée aux enfants »...
- Edition CRDP...

INFOS DES PERSONNELS 4

- Mouvement 1er degré...
- Appel à candidature CRDP...
- Formation : Journée Éducation prioritaire, Le Pass Éducation...

VIE SCOLAIRE

L'ORIENTATION SE DÉPLACE EN PRISON...

Une convention départementale a été signée le 20 janvier dernier entre l'Inspection académique du Doubs, le centre d'information et d'orientation et la Maison d'arrêt de Besançon pour une durée de trois années pouvant être reconduite tacitement. Elle s'insère dans les préconisations de l'Inspection générale sur la prise en charge des mineurs incarcérés.

L'orientation des jeunes scolarisés dans l'unité d'enseignement de la maison d'arrêt de Besan-

çon pour favoriser leur insertion professionnelle et sociale à la sortie de la prison est l'objectif majeur de cette convention. L'insertion sociale de jeunes, mineurs ou majeurs, qui sortent de prison dépend très largement, et c'est quasi une évidence, d'une bonne insertion professionnelle, avec un risque de récurrence moindre.

Pour la troisième année, un conseil en orientation est organisé in situ pendant la détention

par le centre d'information et d'orientation (CIO). La prestation est équivalente à celle qui est proposée au CIO ou en établissements scolaires par les conseillers d'orientation psychologiques (COP).

L'intervention peut prendre, soit la forme d'une information générale ou d'une mise à disposition d'une documentation sur les études, les formations professionnelles, les métiers, soit la forme (la plus fréquente) d'un

Lettre mensuelle
d'information professionnelle
Direction départementale des
services de l'Éducation nationale
dans le Doubs
26 avenue de l'Observatoire
25030 Besançon Cedex
Directeur de la publication :
Daniel GUÉRAULT,
Inspecteur d'Académie
Téléphone : 03 81 65 48 83
Télécopie : 03 81 65 48 92
ce.cabinet.ia25@ac-besancon.fr
ISSN n° 1774-6825

accompagnement personnalisé sur la base de tests ou d'entretiens permettant de définir un parcours de formation adapté qui prend en compte les données scolaires, personnelles, pénales, les aptitudes et les vœux de chacun. Le conseiller d'orientation psychologue peut intervenir auprès d'eux sur la base de trois heures par mois. La fréquence des interventions se fait en fonction, évidemment, du nombre de mineurs incarcérés (une trentaine d'entretiens par an et quelques jeunes reçus plusieurs fois.

Il est prévu d'évaluer le dispositif chaque année. Des ajustements dans les modalités du partenariat seront alors possibles. D'ores et déjà, les enseignants qui ont pris des jeunes en charge relèvent que, si ces derniers n'avaient pas une démarche spontanée, ce sont désormais eux-mêmes qui prennent l'initiative de la demande.

Cette convention départementale s'inscrit dans le cadre de la restructuration des régions pénitentiaires en vigueur depuis janvier 2009.

Repères réglementaires :

- Circulaire "Orientations de l'enseignement en milieu pénitentiaire" du 29 mars.
- Circulaire "Lutte contre l'indigence" du 20 juillet 2001.

Contact : Centre d'information et d'orientation (CIO) à Besançon, Joseph Gosset, directeur — 5 rue Sarrail — tél. 03 81 61 53 03 / fax 03 81 82 23 77 cio.besancon@ac-besancon.fr

AGENDA

- Vacances scolaires de printemps en zone B : du 17 avril au soir au lundi 4 mai 2009. <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubriques Fonctionnement de l'école / informations pratiques).
- 15 et 16 mai 2009, « L'USEP bouge la France à Pontarlier », une rencontre sportive entre écoliers français et suisses, à l'occasion du 70ème anniversaire de l'association. A suivre... Pour en savoir plus : <http://usep.25.free.fr>

ADMISSION EN CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE POUR LA PROCHAINE RENTRÉE...

Ces classes permettent d'aménager l'emploi du temps des élèves de l'enseignement général de façon à ce qu'ils puissent suivre en parallèle les cours dans les domaines de la musique et de la chorégraphie dispensés par le conservatoire. L'accès, l'emploi du temps et le programme sont précisés par les textes officiels.

Il en existe trois dans le département : à Besançon, aux collèges Diderot et Victor Hugo, à Montbéliard au collège Pergaud (CHAM à dominante chant cho-

ral).

Les écoles et les collèges publics et privés ont été destinataires des dossiers de candidature à remettre aux parents et élèves qui en font la demande.

Les candidatures devront être retournées au directeur d'école ou au principal du collège pour le 4 mai 2009.

Une commission pédagogique se réunira ensuite les 18, 19 et 22 mai pour examiner les dossiers et procéder aux entretiens de motivation des élèves, celle pour l'admission en classe de

6ème à horaires aménagés aura lieu le 30 mai.

La commission départementale d'admission dans ces classes, présidée par l'Inspecteur d'académie, décidera d'après critères, de l'affectation des élèves retenus dans ces trois collèges. Elle communiquera ses décisions aux familles le 8 juin.

La circulaire départementale et les formulaires d'inscription sont en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubriques Élèves/scolarité).

__Dossier suivi à l'IA par la

évaluations CM2 les résultats en ligne

...depuis le 30 mars les résultats nationaux, académiques et départementaux sur les sites Internet du département <http://ia25.ac-besancon.fr>, de l'académie <http://www.ac-besancon.fr> et du ministère <http://www.education.gouv.fr>.

MOUVEMENT 2009 — DE NOUVELLES RÈGLES, CE QUI CHANGE...

De nouvelles règles pour le mouvement des enseignants du 1^{er} degré ont été redéfinies conformément à la circulaire nationale publiée au BO spécial du 6 novembre 2008 et en cohérence avec les orientations académiques.

Ces nouvelles règles ont été présentées une première fois le 9 janvier dernier lors d'une réunion du groupe de travail constitué à cet effet puis une nouvelle fois en commission paritaire (CAPD) le 10 mars dernier.

Ce qui change ...

► L'avis de participation

Il est supprimé. Les candidats à une mutation auront à formuler des vœux nominatifs sur des écoles précises ou des vœux géographiques sur des zones (voir carte ci-contre, page 3).

► Le nombre de vœux

Dans l'application informatique nationale, le nombre de vœux est limité à 30, tant nominatifs que géographiques. La possibilité de postuler sur des zones géographiques permet de faire en un seul vœu une demande de mutation sur 10 à 40 écoles selon les zones choisies.

► Les zones géographiques

Les zones proposées sont au nombre de 20 y compris celle couvrant l'ensemble du département. Elles offrent la possibilité de choisir la nature du poste (élémentaire, maternelle) et de donner de véritables priorités géographiques. (Carte des 20 zones ci-contre). La possibilité de faire des vœux sur des zones géographiques permet une plus grande souplesse.

► Les nominations

Les enseignants nommés à titre définitif restent sur leur poste s'ils n'obtiennent pas satisfaction à leurs vœux.

VIE LYCÉENNE

Consultation des lycéens de l'Académie : Temps fort de la vie des instances représentatives des élèves, notamment des conseils des délégués pour la vie lycéenne, la consultation a pour but d'appréhender les attentes des lycéens sur l'avenir du lycée. Les établissements ont été chargés d'en assurer l'organisation et la communication : affichage, questionnaire, échanges avec le Recteur (forums en ligne sur <http://blog.ac-besancon.fr>, le dernier ayant lieu le 15 avril de 18 à 20h, et réunions avec le recteur jusqu'au 16 avril dans les 4 départements de l'Académie.

Pour en savoir plus, contacter le service Vie scolaire du rectorat, tél. 03 81 65 74 07- jerome.coutrot@ac-besancon.fr

► Une seule CAPD

Elle aura lieu le 19 mai prochain selon le calendrier académique harmonisé. Chaque enseignant aura connaissance auparavant de son barème et pourra faire toutes les observations dans des délais fixés par un arrêté pris par l'Inspecteur d'Académie. Un groupe de travail réunissant l'administration et les représentants du personnel procédera à la vérification des barèmes et des vœux. D'autres seront réunis pour les phases d'ajustement en juin et en août.

► Les "postes des zones départementales d'ajustement"

Leur nombre en sera considérablement augmenté notamment sur les secteurs de Besançon et Pontarlier. Ils donnent l'assurance à ceux qui les obtiendront à titre définitif d'être nommés sur le secteur géographique souhaité. Des compléments de temps partiels seront attribués par l'administration à chacun des titulaires de ces postes en tenant compte de critères.

► Une seule saisie des vœux.

Les enseignants nommés à titre provisoire ou sans poste devront obligatoirement formuler des vœux sur des zones géographiques. Ces vœux élargis seront pris en compte pour la phase d'ajustement. Il n'y aura pas de nouvelle saisie des vœux pour les phases d'ajustement.

► La prise en compte des priorités pour certains personnels

Les enseignants, adjoints ou directeurs, touchés par des mesures de carte scolaire bénéficieront d'une priorité au mouvement sur des postes équivalents.

► Les « néotitulaires »

Les affectations des nouveaux titulaires feront l'objet d'une gestion qualitative. Ils devront participer au mouvement selon les modalités propres à tous les enseignants sans poste (notamment obligation de faire des vœux sur des zones géographiques). Dans l'hypothèse où ils n'obtiendraient pas de

poste, ils seraient nommés à titre provisoire sur les directions restées vacantes dans les zones géographiques qu'ils auront demandées. En cas de besoin, des postes leur seront réservés lors de la phase d'ajustement.

► Les postes à profil :

Il s'agit de rechercher la plus grande adéquation entre les postes et les profils. Les postes de direction, d'animateurs ou de secrétaires exécutifs en éducation prioritaire offrent des spécificités particulières qu'il convient de prendre en compte dans l'intérêt du service. Les affectations sur ces postes se feront sur entretien. Le barème départagera les candidats ayant obtenu un avis favorable de la commission d'entretien.

► La suppression de l'ASB et notamment de l'année de PE 1ère année :

La circulaire nationale prévoit la prise en compte de l'ancienneté générale des services (AGS) mais l'ancienneté des services tenu de la variété des parcours des professeurs des écoles.

► La prise en compte de situations particulières personnelles ou professionnelles :

Des priorités pourront être accordées au mouvement pour des enseignants relevant de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 ou pour les enseignants justifiant sur avis médical ou social d'une situation particulière.

► Le barème :

La transparence sera assurée puisque chacun aura, avant les opérations de mouvement, non seulement connaissance des composantes du barème, mais aussi de son barème propre.

► La cellule mouvement

Dans ce moment clé du parcours professionnel qu'est la démarche de mobilité, il importe que chacun puisse obtenir l'aide nécessaire, l'explicitation des règles et procédures, ainsi que des réponses personnalisées. La cellule mouvement de l'inspection académique est à la disposition de chacun sur rendez-vous ou par téléphone au 03 81 65 48 56.

Le serveur pour la saisie des vœux pour le mouvement 2009 est ouvert depuis le 1er avril jusqu'au 16 avril sur I-Prof (<https://bv.ac-besancon.fr/iprof/Servlet/iprof>) (se reporter en page 4 de cette lettre).

La circulaire et les règles départementales ainsi que la liste des postes vacants sont en ligne sur IPROF et sur le site Internet <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubrique Personnels/gestion collective).

Elles font l'objet de réunions d'information organisées les 25 mars, 1^{er} et 8 avril 2009 respectivement sur Montbéliard, Besançon et Pontarlier.

— Dossier suivi à l'IA par la Division des moyens 1er degré, gestion collective, tél. 03 81 65 48 56 — ce.dm1-gesco.ia25@ac-besancon.fr



La lettre Électronique de l'Inspection académique du Doubs a pour objectif de diffuser aux équipes pédagogiques et éducatives les informations qui permettent de suivre l'actualité de l'éducation dans le département : les échéances et priorités départementales, l'essentiel des ressources éducatives disponibles, l'échange d'expériences et de méthodes... La publication professionnelle est destinée aux écoles et aux collèges. Elle est diffusée aux lycées pour information... Dossier suivi par Virginie Baricault, Mission communication, tél. 03 81 65 48 86 - ce.communication.ia25@ac-besancon.fr

Retrouvez-nous sur Internet <http://ia25.ac-besancon.fr> et sur I-PROF <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/ServletIprof> pour les dernières actualités et mises en ligne...

RESSOURCES ÉDUCATIVES

LES SCIENCES À L'ÉCOLE

Consultez la **dernière lettre d'information "Les sciences à l'école"** publiée sur le site du CDDP du Doubs à <http://crdp.ac-besancon.fr/cddp25...>

- Vous saurez comment participer à plusieurs actions et notamment répondre au **nouvel appel à projet 2009-2010 "Sur la piste des E.N.S du Doubs"**...

Le projet " Sur la piste des espaces naturels sensibles du Doubs " est destiné aux écoles et aux collèges. Les projets pédagogiques doivent s'appuyer sur le réseau des sites du schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil général du Doubs (<http://www.doubs.fr>) dont les principes de gestion visent la préservation des milieux et leur découverte par le public . Les trois meilleurs projets seront primés et exposés à l'Hôtel du département. Les modalités, formulaires et liste

des structures agréées et des sites ENS ...) sont en téléchargement dans les pages Internet Espace Sciences du CDDP. Retour des projets au rectorat ou à l'IA avant le 7 mai 2009.

- Vous découvrirez aussi des ressources nouvelles en ligne et en médiathèque, notamment l'exposition pédagogique **"L'énergie, quel choix pour demain ?"** constituée de 19 planches de photographies et de fiches pédagogiques à l'usage des enseignants. L'exposition s'inscrit dans le cadre de l'éducation au développement durable et fait suite à la distribution en 2006 du kit "Le développement durable" et en 2007 celui sur " La biodiversité.

EXPOSITION

" La maladie d'Alzheimer expliquée aux enfants "

Ce support pédagogique comprend deux fascicules, un guide d'accompagnement et une expo-

sition présentée à Pontarlier du 10 au 17 avril 2009. Pour les adultes, il s'agit de mieux connaître la maladie, les structures d'accompagnement ; pour les enfants, de comprendre le rôle de la mémoire, et les conséquences lorsqu'on la perd... Pour en savoir plus : ADOSEN, Action et documentation santé pour l'éducation nationale, section Doubs, tél 08 21 20 90 25.

ÉDITION

"Arts visuels & contes et légendes"* :

L'ouvrage présenté au CRDP le 15 avril prochain offre un parcours de l'imaginaire en 32 ateliers. Il invite les élèves à représenter plastiquement le monde des récits mythologiques, des contes, des légendes et des fables. Complété de références artistiques et culturelles, il est en vente dans les librairies du réseau : <http://crdp.ac-besancon.fr>

Consultez aussi les centres de ressources en ligne...



Les nouveaux textes chaque vendredi...

Bulletin officiel [B.O.]
<http://www.education.gouv.fr/bou>

03 81 52 64 79

Numéro d'appel unique pour tous les personnels de l'éducation nationale en situation difficile ...

INFOS DES PERSONNELS

MOUVEMENT 1ER DEGRÉ

Ouverture du serveur I-PROF du 1er au 16 avril 2009 pour la saisie des vœux de postes mis au mouvement pour la rentrée scolaire 2009 <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/ServletIprof>. De nouvelles règles ont été définies (se reporter en page 2). Dossier suivi par la Division des moyens 1er degré, tél. 03 81 65 48 56—ce.dm1-gesco.ia25@ac-besancon.fr

APPEL À CANDIDATURE

Le CRDP de Franche-Comté recrute un « responsable des espaces-ressources Belfort-

Montbéliard et chef de projet Noé-tv ». Descriptif du poste en ligne sur <http://crdp.ac-besancon.fr>. Candidature à adresser à M. le directeur du CRDP de Franche-Comté, 5 rue des fusillés, BP1153, 25003 Besançon cedex .

FORMATION

« **Les acquis des élèves** », **6 mai 2009 à Besançon** (IUFM) : thématique de la journée académique de l'éducation prioritaire avec au programme, une conférence d'Alain Houchot, inspecteur général de l'Éducation nationale. Ils sont

deux cents travaillant en réseau Ambition réussite ou en réseau de réussite scolaire à être inscrits à cette journée de formation. Pour en savoir plus : <http://crdp.ac-besancon.fr/carep>.

Un « Pass éducation » pour la culture : remis à tous les enseignants 1er et 2nd degré en activité par leurs directions respectives, il permet d'accéder aux collections permanentes des musées et des monuments historiques nationaux ; dans l'intérêt de leur propre culture et formation mais aussi de leurs élèves... Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr>

ATTENTION :

Changement d'adresse de l'IEN—AIS (B5) :

Les services de l'inspection Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH-B5) se trouvent désormais à l'inspection académique du Doubs au 26 avenue de l'Observatoire, 25030 Besançon cedex. Tél. 03 81 65 48 61 / fax 03 81 65 48 92 / ce.ienb5.ia25@ac-besancon.fr (courriel inchangé)